



Certificat médical pour association loisirs

Par **22pirouettes**, le **05/12/2015 à 08:17**

Bonjour

j'ai une question au sujet du certificat médical pour pratiquer la marche dans une association loi 1901.

Certain médecin ne veulent pas délivrer un certificat indiquant qu'il n'y a pas de contre indication à la pratique de sport de loisir (comme la randonnée pédestre), pour cela ils s'appuient sur une circulaire ministérielle du 27 septembre 2011.

Dans notre club nous demandons aux adhérents de fournir un certificat médical pour pratiquer la randonnée pédestre.

comment devons nous réagir quant un adhérent ne nous fournit pas de certificat invoquant la circulaire mentionnée plus haut.

je vous remercie pour l'aide que vous pouvez m'apporter
bonne journée

Par **morobar**, le **05/12/2015 à 10:36**

Bonjour,

Les statuts de l'association font la loi des parties, sauf s'il s'agit d'une disposition contraire à l'ordre public.

Ce n'est pas le cas.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/008433>

Par **amajuris**, le **05/12/2015 à 11:08**

bonjour,

en principe une circulaire est juridiquement dépourvue de force obligatoire vis à vis des administrés.

"Les médecins ne sont pas tenus de répondre aux diverses demandes de certificats médicaux lorsqu'il n'existe aucun fondement juridique. En conséquence, hormis les cas où le certificat médical est prévu par des textes, le certificat médical n'est pas nécessaire et le médecin est fondé à en refuser la délivrance. "

si un adhérent refuse de fournir le certificat médical exigé par les statuts de votre association, vous pouvez refuser l'adhésion puisque cette exigence a une valeur contractuelle entre l'association et l'adhérent.

d'ailleurs la fédération française de randonnée pédestre préconise ce certificat médical après un bilan médical rigoureux ce qui semble normal car la randonnée pédestre peut exiger des efforts parfois intenses (longueur, dénivelée) en étant éloignés de tout secours immédiat.

vous pouvez consulter ce lien:

https://www.ffrandonnee.fr/_150/le-certificat-medical.aspx

salutations.